

Association de Fait Conseil de Copropriété  
Du Cœur de Lasne (Lot 20)  
c/o DUPRET Alain  
Venelle Grand Bon Dieu du Tour 11  
B-1300 Wavre  
Tél : +32 475 92 78 83  
Email : [alain.cn.dupret@gmail.com](mailto:alain.cn.dupret@gmail.com)

Wavre, le 3 mars 2018

**À l'attention de** : Monsieur Manu Renard, CEO de TVER Unicas-Kumpen Red-Lasne  
Kerkstraat 38  
B- 1755 Gooik ( Oetingen )  
BCE0518.840.618

**Concerne** : ACP 571 Coeur de Lasne  
Rue de l'ancienne gare 1  
B-1380 Lasne

**Référence** :

A. Convention de vente – Cœur de Lasne

Monsieur Renard,

Nous, Conseil de copropriété du lot 20 de la résidence susmentionnée, vous mettons en demeure par la présente pour les retards constatés dans l'exécution des travaux et vous signifions notre volonté d'activer les intérêts de retard, tels que mentionnés au paragraphe C.3.2. de la référence A.

A la date de ce courrier, depuis le 18 mai 2015, date officielle de début des travaux (para. C.3.1 référence A), 728 jours ouvrables se sont écoulés, auxquels il convient de soustraire les jours de congé et d'intempéries.

Par ailleurs, nous sommes interpellés par les manquements suivants, relevés dans les différents procès-verbaux :

- A. la réception provisoire des communs ;
- B. la réception provisoire des parties privatives qui montrent des nombreuses anomalies, indignes d'un bâtiment de ce prix-là ;
- C. L'état lamentable des abords, qui ne permettent décentement ni d'occuper les biens ni de les louer.

Nous vous saurions gré d'accuser réception de la présente et de nous fournir sans délai un agenda réaliste de la terminaison des travaux, de la correction des manquements et surtout de l'aménagement des abords de telle manière qu'on puisse jouir de notre bien en bon père de famille, sans devoir ramasser la terre et la boue à tout instant.

Nous vous signalons que notre préférence va vers un dialogue constructif et une relation gagnant-gagnant.

Nous attendons rapidement votre réponse et nous vous prions, Monsieur Renard, de bien vouloir agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Association de fait Conseil de Copropriété du Cœur de Lasne (Lot 20)